

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 32

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

2 février 2021

Date d'affichage :

15 février 2021

L'AN deux mille vingt et un, le **8 février** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 2 février, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, en visioconférence, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

Mme ACKNIN, MM. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, M. PAILLONCY, Mme PIRES-BEAUNE, M. RAYNAUD, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Bruno RESSOUCHE, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Christine PIRES-BEAUNE

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Géraldine TOVAR

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 FEVRIER 2021**

QUESTION N° 14

OBJET : Entretien et maintenance des toitures : attribution de l'accord cadre

RAPPORTEUR : Evelyne VAUGIEN

Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 28 janvier 2021.

Une procédure d'appel d'offres a été lancée en septembre en vue de l'attribution d'un accord cadre pour l'entretien et la maintenance des toitures.

Celui-ci comprend :

- Le diagnostic la première année
- La réalisation de visites périodiques d'entretien
- La réalisation de petits travaux d'entretien et de réparation

Les besoins de la collectivité n'étant pas totalement définie concernant l'une des prestations comprises dans cet accord-cadre, à savoir la réalisation de petits travaux d'entretien et de réparation, il a été décidé de recourir à cette forme particulière de marché qui est un accord cadre à bons de commande. Ainsi, l'exécution des prestations s'effectue au fur et à mesure de l'émission de différents bons de commande. Ce type de marché est particulièrement adapté en cas de besoin d'interventions rapides, ce qui est le cas en matière de toitures.

Dans ce cadre, il est prévu dans l'accord cadre :

- Une durée d'un an renouvelable trois fois un an
- Un seuil maximum de commande de :
 - 110 000 € HT la première année
 - 100 000 € HT les années suivantes

Cela signifie que la collectivité n'est pas engagée sur un minimum de commandes et qu'elle commandera au maximum 110 000 € HT la première année et 100 000 € HT les années suivantes.

COMMUNE DE RIOM

Au terme de la procédure, la Commission d'appel d'offres du 18 janvier 2021 a attribué l'accord cadre à ECOTOIT (33140 CADAUJAC) sur la base d'un montant estimatif pour 4 ans de 118 488.52 € HT (diagnostic et visites périodiques). Pour information, l'agence Centre France d'ECOTOIT est situé à Clermont-Fd.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser le Maire à signer l'accord cadre avec l'entreprise susmentionnée.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 8 février 2021

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL